

AUTOCLAVE



● Présentation de la formation

Notre formation permettra aux différents acteurs de la mise en œuvre du procédé de stérilisation à la chaleur humide de connaître tous les aspects réglementaires et pratiques de ce procédé complexe. Notre formation permettra de définir et de comprendre les contraintes de ces installations, de contrôler les paramètres critiques des cycles de stérilisation et de la difficulté de la qualification en fonction de l'activité à réaliser.

● Objectifs de la formation

- Être capable d'assurer les contrôles consécutifs à un traitement stérilisant dans le respect des bonnes pratiques de stérilisation
- Expliquer la définition de la stérilisation.
- Prendre connaissance des différents procédés / technologies de stérilisation utilisée dans l'industrie.
- Identifier les exigences réglementaires et normatives applicables aux autoclaves de stérilisation à la vapeur d'eau.
- Identifier les règles de conduite d'un autoclave de stérilisation.
- Identifier les éléments critiques d'un autoclave nécessitant des actions de qualifications.
- Qualifier un autoclave en conformité avec la réglementation.
- Assurer la traçabilité des résultats.
- Maîtriser les principes de fonctionnement des stérilisateur à vapeur d'eau.



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Devenir proactif dans votre démarche de prévention.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

2 jours, soit 14 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe

Devis sous 24 h

● Ressources pédagogiques

- Enseignement théorique multimédia.
- Pratique sur grue auxiliaire.
- Opération de levage, pose et dépose.
- Exercices pratiques sur plateau technique.
- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons une mise à jour de votre formation Autoclave **tous les 3 ans.**



Exploiter la conduite d'autoclaves : les stérilisateurs à vapeur d'eau :

Mise au point sur la sélection des cycles.

Prise de connaissance des différents risques liés aux conduites d'autoclaves.

Appréhender les procédures de mise en route et d'arrêt.

Visualiser les usages du stérilisateur à vapeur d'eau.

Maîtriser l'environnement mécanique du stérilisateur :

Connaître le fonctionnement de la vapeur et de la pression.

Connaître le rôle des organes mécaniques (soupapes, accessoires, etc.).

Savoir évaluer l'état du stérilisateur pour assurer sa sécurité (état des joints, soudures, portes, etc.).

Visualiser les principes de marquages et de timbrage.

Maîtriser l'environnement thermique de l'autoclave :

Appréhender la notion de température : environnement, vapeur, façade, évacuation de la vapeur, etc.

Connaître le principe d'isolation du stérilisateur et des accessoires.

Savoir identifier les risques liés à la température.

Assurer la sécurité sur le poste de travail :

Assimiler les consignes de sécurité : les documents, matériels et consignes de sécurité.

Assurer la prévention des risques et les contrôles de sécurité.

Retour sur l'habilitation à la conduite d'autoclave : responsabilités, limites, qualifications, etc.

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Arrêté du 15 mars 2000, Art. 8.

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19.

Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



www.acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOP1 et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.